Direction générale



Direction des statistiques démographiques et sociales Département de l'emploi et des revenus d'activité Division « emploi »

Note

À l'attention de

Dossier Suivi par: **KAUFFMANN Perrine** Tél: 01 87 69 62 86

Mèl: perrine.kauffmann@insee.fr

Mmes Chloé Tavan, Ariane Marien, Ingrid Lefebvre-Hoang, Joëlle Vidalenc, Elodie Pereira, Laïla Bentoudja, Eliette Castelain, Emilie Penicaud, **Laura Castell**

MM. Yves Jauneau, Nathan Remila, Erwan Pouliquen, Claude Delevallez, Sylvain Larrieu Pôle EEC

Montrouge, le 25 août 2021 N°2021_17926_DG75-F230

Objet: Modifications du datamodel introduites en 2021

Plusieurs évolutions de datamodel ont été introduites tout au long de l'année 2021. Les principales évolutions, présentées par module, sont les suivantes¹:

Questionnaire logement :

- QL01 / RECPARTEL: ajout d'une information, RECPARTEL, indiquant la raison pour laquelle l'enquêteur peut démarrer plus tôt la collecte. [T4 2021]
- Ajout d'un contrôle bloquant pour les FA créées par erreur de manipulation : on ne peut mettre RAISPASDEP=4 ou REPERLOG=4 que si la FA est issue d'un éclatement. [T1 2021]
- QL1-1a / DEPHABREINT : modification de la question pour éviter les déclarations à tort de déménagements (modalité 1 saisie à tort par certains enquêteurs, ce qui déclenchait notamment un questionnaire de première interrogation avec le ménage inchangé). Sa signification est inchangée mais la formulation, la consigne et les modalités ont été revues pour en faciliter la compréhension. [T3 2021]
- QL1-1b. / RESESSAISREINT: suppression du paramétrage pour la modalité 5 [T3] 2021]
- QL1-7 / REFUSREINT et QL4-7 / REFUS: suppression des consignes car une seule réponse est attendue. [T3 2021]
- QL8-3 / DURLOG: modification de la période de référence (« au cours des 12 derniers mois » était précisé) afin que la question soit adaptée à des personnes qui viennent d'emménager. [T2 2021]
- QL10-2 / SO et SOLOC: reformulation des modalités pour s'aligner sur l'enquête Logement. [T2 2021]

Est indiqué entre crochet le trimestre de mise en œuvre de la modification.

Questionnaire individuel

Module A:

- A1-2 / TRAREF: ajout d'une consigne (« Si vous avez un emploi mais que vous n'avez pas du tout travaillé cette semaine-là (congés, maladie, maternité...), répondez « Non » ») pour que les personnes absentes de leur emploi répondent « Non ». [T1 2021]
- A1-4a / RABS : modification des modalités 1 et 10 pour que seuls les congés rémunérés soient déclarés dans la modalité 1 et ajout de précisions entre parenthèses pour la modalité 10 :
 - 1. Congé rémunéré (y compris RTT, récupération, CET...)
 - 10. Autres raisons (grève, enfant malade, préretraite d'entreprise, procédure de licenciement, congé non rémunéré...)

[T2 2021]

- **ACTOPREM**: reconstruction de la variable pour que les personnes absentes pour chômage partiel passent dans le module B. [T3 2021]
- A2-2 / PASTRNE: ajout d'une consigne pour que les personnes absentes pour congé parental (et qui ont donc l'assurance de pouvoir retourner dans leur emploi) choisissent une des deux premières modalités. [T1 2021] Ajout d'une consigne pour les RABS=10 (autres) absents depuis plus de 3 mois pour qui la question n'est pas toujours adaptée. [T3 2021]
- A2-3 / DATDEBNE: ajout d'une consigne pour les RABS=4 et 10 (congés parentaux et autres) absents depuis plus de 3 mois pour qui la question n'est pas toujours adaptée [T3 2021]
- A4-1a / RAISNRECNE : changement de l'ordre des modalités : la modalité 11 « Vous ne pensiez pas trouver d'emploi, vous étiez découragé(e) » devient la modalité 2 à la demande d'Eurostat. [T2 2021]
- **ACTEU**: modification de la construction pour qu'elle soit harmonisée avec celle d'Eurostat (aucun impact en collecte) [T2 2021]

Module B1:

- Féminisation des mots « agente », « cheffe », « gérante » et « ingénieure » [T4 2021]
- Reformulation des questions en clair quand la profession n'a pas été trouvée dans la liste [T4 2021]
- **B1-7** / **NAIC** : modification des filtres pour que seules les personnes aidant quelqu'un ayant un QI dans le ménage ne se voient pas poser NAIC [T3 2021]
- Ajout d'une consolidation **AIDMENR** pour pouvoir mieux filtrer les questions sur l'entreprise [T3 2021]
- Les questions qui étaient filtrées par AIDMEN sont maintenant filtrées par AIDMENR: TITRADR, Bloc adresse professionnelle, Bloc caractéristiques NBSAL. Le but est que les personnes à qui on ne veut pas poser ces questions soient mieux ciblées qu'avant. [T3 2021]

Module B2:

- Modification des questions sur les contrats aidés (notamment B2-9 / TYPC « De quel type de contrat s'agit-il? »), pour tenir compte des évolutions réglementaires (fermeture du dispositif des emplois d'avenir par exemple) et ajout d'une possibilité de répondre « un autre contrat aidé ». Les aides en ligne associées ont été mises à jour. [T1 2021]
- **B2-22** et **B2-24** / **COMSAL** et **SITAV**: suppression de « actuel » à la fin de la question qui ne correspondait pas à la situation de certaines personnes. [T2 2021]

Module B3:

• B3-22 / MAISOCB: reformulation de la modalité 1 pour que les personnes en télétravail actuellement puissent se retrouver dans cette modalité: «1. 100 %: c'est votre unique lieu de travail » devient «1. 100 %: vous avez travaillé exclusivement à la maison sur la période ». [T2 2021]



- Ajout d'une question **B3-41b-TELETRAVREF** (« Pendant la semaine du lundi ... au dimanche ..., (dans votre emploi principal,) combien de jours avezvous télétravaillé ? ») sur le télétravail pendant la semaine de référence. [T1 2021]
- Temps de travail effectif: modification du filtre de la sous-partie pour n'interroger que des personnes qui ont effectivement travaillé. [T3 2021]

Module Covid:

- Ajout de questions après le module B3 sur l'exposition au covid et les mesures de protection au travail et après le module G sur la contamination par le Covid. Les questions covid ne sont posées qu'aux grappes entrantes ; elles peuvent être repérées dans le questionnaire car leur nom débute par « COV ». [T1 2021]
- COV3 et COV8 / COV_PREVA et COV_PREVB : ajout d'une modalité « 11. Aucune mesure de protection » [T2 2021]

Module C:

- Féminisation des mots « agente », « cheffe », « gérante » et « ingénieure ». [T4 2021]
- Reformulation des questions en clair quand la profession n'a pas été trouvée dans la liste [T4 2021]
- C13 / ACESSE : modification du filtre de la modalité 1 pour que les personnes en alternance puisse répondre « fin d'emploi à durée limitée ». [T2 2021]

Module D:

- D1-12 / FFTYPFORM: modification de la consigne pour les Licence Accès Santé (L.AS). [T3 2021]
- **D1-13** / **FFCONC**: modification de la 1^{re} modalité :1. Première année commune aux études de santé (PASS) [T3 2021]
- **D1-16b / FFDIPCLAIR**: modification de la consigne *Si vous êtes en études de santé PASS, indiquez MMOP.* [T3 2021]
- **D1-18.FFDIPLCLAB**: ajout d'une consigne pour les licences pro *Si vous entrez directement en année terminale de Licence pro après un Bac+2, répondez "3e année"*.[T4 2021]
- **D2-4a / DIPSDA**: modification de la consigne Si le diplôme n'a pas de spécialité, saisissez « FORMATION GENERALE ». devient Pour le brevet des collèges (DNB) ou le CEP seulement, saisissez « FORMATION GENERALE ». [T2 2021]
 - Ajout d'un contrôle non bloquant pour que les Bac ne puissent pas saisir « Formation générale » en spécialité. [T4 2021]

Module E:

• E3-3 / FNFAFEST: ajout d'une consigne « Exclure les stages lorsqu'ils font partie des études et l'apprentissage ».[T2 2021]

Module F:

- Le module F a été revu suite à un problème dans le questionnaire de réinterrogation : aucune consolidation n'était faite, les personnes repassaient dans l'intégralité du module F à tort. [T2 2021]
- La question sur les autres types de pension a été par la même occasion remplacée par 2 questions, l'une sur l'ASPA et l'autre sur la préretraite (F2-1b / ASPA et F2-4 / PRERET). Il n'est donc plus demandé la perception d'une pension de réversion. [T2 2021]
- **F2-1a.** / **TYPRET** : ajout d'exemples pour les retraites supplémentaires [T4 2021]
- F2-2a / ANRET et F2-3 / EMPLRET: modification du filtre pour qu'une personne percevant l'ASPA passe dans la question.[T2 2021]
- F3-2 / INVALID: modification du filtre d'âge (qui passe de <=64 ans à <=74 ans) [T2 2021]



• F3-4 / RSA « Percevez-vous (encore) le RSA (Revenu de solidarité active) (ou le RSO (Revenu de solidarité)) ? » : une consigne a été ajoutée pour préciser que la question porte sur l'ensemble des personnes qui font budget commun avec le répondant.

Si quelqu'un avec qui vous faites budget commun perçoit le RSA, répondre « Oui ».

[T3 2021]

Module H:

- Féminisation des mots « agente », « cheffe », « gérante » et « ingénieure » [T4 2021]
- Reformulation des questions en clair quand la profession n'a pas été trouvée dans la liste [T4 2021]

Module I:

• I-2 / SPR00TPS et I-4 / SPR01-SPR12 : Remplacement de « temps plein » par « temps complet » [T4 2021]

Questionnaire d'évaluation :

- Q1-0. / COMMENQFT et Q2-9. / COMMENQFTWEB: suppression de ces questions. [T3 2021]
- Q2-2b / TABTELCLAIR ajout d'une consigne « Cette information permettra d'améliorer le fonctionnement du site internet. ». [T3 2021]

Module complémentaire 2021 :

• H1-20 / MAD21_DURFIJOB « À partir du moment où vous êtes arrivé(e) en France et que vous avez commencé à chercher du travail, combien de temps ça vous a pris pour trouver votre premier emploi ? » : la question a été reformulée pour l'adapter à des personnes qui auraient vécu à l'étranger très jeune : « H1-20. À partir du moment où vous avez commencé à chercher du travail en France, combien de temps ça vous a pris pour trouver votre premier emploi ? » [T3 2021]

La cheffe de la division « emploi »

Signé: Chloé TAVAN

